

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

**OBJET : CONTRAT DE PROGRES EUSKARA
AVEC LA COMMUNAUTE DAGGLOMERATION PAYS BASQUE**

L'an deux mille vingt, et le huit décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES :

La Maire indique que la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) propose un dispositif spécifique dont l'objectif est d'accompagner les collectivités locales dans l'intégration progressive de la langue basque, afin de constituer un véritable relais local pour la politique linguistique, en donnant aux habitants l'accès à des services bilingues.

La Maire indique que le principe de fonctionnement de ce dispositif visant à intégrer la langue basque dans les différents services de la mairie dans une démarche de progrès, nécessite en amont un diagnostic de la collectivité et parallèlement une évaluation du niveau de la langue par les personnels.

Elle précise que le diagnostic a permis de constater qu'aucun agent à ce jour n'est bascophone et d'identifier le service scolaire du Groupe scolaire bilingue Pierre Laborde comme service prioritaire.

Elle souligne qu'une mise en place du bilinguisme dans les services suppose :

- de développer l'apprentissage de la langue auprès d'agents qui pourront se l'approprier et la faire vivre,
-et d'intégrer la langue basque dans des supports de travail.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer,

Considérant la nécessité de participer à la mise en œuvre de la politique linguistique portée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

Considérant la nécessité d'intégrer progressivement la langue basque dans le fonctionnement des services municipaux de la Commune pour assurer une proposition bilingue,

RETIENT le bien fondé du dispositif proposé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

AUTORISE la Maire à signer le contrat de progrès.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

